

BUSQUE - COMMUNE

Séance du 04 juin 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation: 27/05/2025

quatre juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIE

Présents : 9

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Denis SABO, André VAISSIERE, Bruno SENRA

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Patrice AUSSAGUES représenté par Denis SABO, Marielle MONICH représentée par Emilie CARCENAC

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusé:

Absents: Alexis BONLEUX, Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Pierre-Eric DEHAYE

Objet: CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX - DE_011_2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projets de convention entre :

1. la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la Commune de Busque

pour une occupation temporaire de locaux (terrain de tennis, salle communale Elien Vaissière et terrain de foot plus annexes) afin de permettre à la Communauté d'Agglomération d'organiser les TAP (Temps Activités Périscolaires) avec les enfants de l'école.

La mise à disposition des terrains et du bâtiment est consentie à titre gracieux.

Cette convention peut cesser à tout moment de la part de l'un ou de l'autre des cocontractants moyennant un préavis de quinze jours avant la date de résiliation souhaitée, adressés par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de 12 mois à compter de la présente délibération et renouvelable par tacite reconduction pour une période ne pouvant excéder trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 05/06/2025

Date de reception de l'AR: 05/06/2025

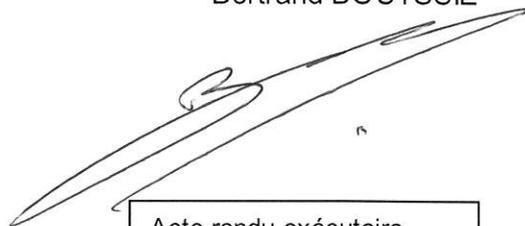
081-218100436-DE_011_2025-DE

A G E D I

Le Secrétaire,
Pierre-Eric DEHAYE



Le Maire,
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 06 / 2025
et publié ou notifié
le 06/06/2025

Date de transmission de l'acte: 05/06/2025
Date de reception de l'AR: 05/06/2025

081-218100436-DE_011_2025-DE
A G E D I